



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 29 mai 2017

Réf.: 520Bb-81-Frejeville_Saix-AE2017T

Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale

Projet de renouvellement de l'exploitation d'une usine hydroélectrique de Lagascarié sur les communes de FREJEVILLE et SAIX (81)

Par courrier en date du 22 mars 2017, reçu le 27 mars 2017 à la direction régionale de l'environnement et du logement (DREAL), la préfecture du Tarn a sollicité l'avis du préfet de région, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, sur le dossier concernant le projet de renouvellement de l'exploitation de l'usine hydroélectrique de Lagascarié, située sur les communes de FREJEVILLE et SAIX (81), déposé par ENERGIE VERTE DE SAIX

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 27 mai 2017 (article R.122-7 du Code de l'environnement).